

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 23

- o Pour : 23
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE AUTONOME FINANCIÈRE SANS PERSONNALITÉ MORALE DE NUMÉRIAN

- Vu** les articles L2221-1 et suivants, R2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération n° DCS2023_33 en date du 15 décembre 2023 portant modification des statuts de Numérian et dissolution de l'EPIC Numérian ;
- Vu** la délibération n° DCS2023_36 du 15 décembre 2023 de création de la régie autonome de Numérian et ses statuts (articles 7 à 11), joints en annexe ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

En application des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales précitées, le Conseil Syndical Numérian dispose de la possibilité d'exploiter directement des services publics à caractère industriel et commercial.

Le Conseil Syndical fait le choix d'opter pour la formule de la régie dotée de la seule autonomie financière dont la compétence s'exercera sur le même territoire que le Syndicat Mixte Numérian.

La régie autonome financière sans personnalité morale de Numérian doit se doter d'un Conseil d'exploitation composé de six représentants du Syndicat Mixte Numérian qui détiennent la majorité des sièges du Conseil Syndical.

Le Président du Conseil Syndical, dans un souci de continuité de l'activité de l'EPIC Numérian, propose aux membres du Conseil Syndical que les représentants au Conseil d'exploitation soient les six représentants siégeant actuellement au Conseil d'administration de l'EPIC Numérian.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

De désigner comme membres du Conseil d'exploitation de la régie autonome de Numérian les membres suivants :

- **Jérôme BERNARD, président du Conseil Syndical**
- **Jean-Luc CHAUMONT, Vice-Président du Conseil Syndical**
- **Stella BSERENI, Vice-Présidente du Conseil Syndical**
- **Jérôme LEBRAT, Vice-Président du Conseil Syndical**
- **Christelle REYNAUD, Vice-Présidente du Conseil Syndical**
- **Mickaël BOUCHARDON, Vice-Président du Conseil Syndical**
- **Bérangère JOANNY, membre du Conseil d'administration**

Précise que la durée du mandat de ces membres sera égale à la durée du mandat de l'actuel Conseil Syndical. Le Conseil d'exploitation est renouvelé ou modifié dans les conditions prévues à l'article 8 des statuts annexés à la présente délibération

Le Président et le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Bernard', written over a horizontal line.

Jérôme BERNARD